

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION
Séance du 04 Juillet 2013

Date de convocation :
Le 25 juin 2013

Nombre :
- délégués titulaires : 17
- de présents : 11
- de votants : 11

- délégués suppléants : 12
- de présents : 4
- de votants : 3

L'an deux mille treize, le 04 juillet à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HUART, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 25 juin 2013.

Étaient présents (15) :

M. Philippe BAUDRIN, M. Mattéo GUALANO, M. Hervé BROUILLARD, M. Dominique LYMER, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Josée THÉOLAT, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Denise CAPELLE, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENART, Mme Monique GUILBERT, Mme Élisabeth GONDY et Mme Yveline DRUELLE, M. Jean-Pierre GODEVIN.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
13/018/I

Absents excusés et non représentés : (2)
M. Michel LATAWIEC, Mme Laurence PEAN.

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET :

- Décision modificative N°1

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu le Budget Primitif Principal 2013 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 16 décembre 2012,

Vu le budget 2013 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 13 décembre 2012,

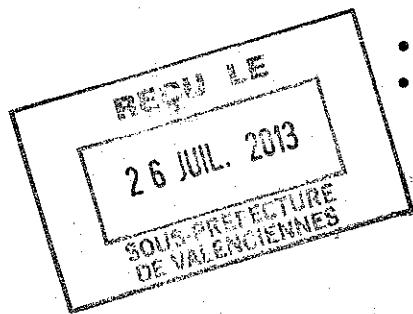
Il convient de prendre une décision modificative N° 1 de l'exercice 2013.

La décision modificative N° 1 de l'exercice 2013 du Budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole s'équilibre :

- En section d'investissement à 83 703,21 €uros
- En section de fonctionnement à 153 550,00 €uros

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 4 juillet 2013,

- D'accepter la présente décision modificative;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.



Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTE :

- La présente décision modificative,

AUTORISE :

- Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 04 juillet 2013

Le Président,
Guy HUART

